

# Compte-rendu de réunion

**Objet :** Groupe de travail « Milieux naturels – Section Sud »

**Date de réunion :** 21 décembre 2023

**Lieu :** Fos-sur-Mer

**Rédacteur du CR :** DREAL PACA

| Intervenants       | Participants | Liste de diffusion |
|--------------------|--------------|--------------------|
| Voir liste annexée |              | Participants       |

## 1. Rappel du contexte

La réunion du groupe de travail sur les milieux naturels de la section Sud, qui s'est tenue le 21 décembre 2023, s'inscrit dans le cadre de la concertation continue sur le projet de liaison Fos-Salon.

Ce projet vise à :

- Améliorer et sécuriser la mobilité quotidienne ;
- Réduire les nuisances pour la population et améliorer le cadre de vie ;
- Contribuer au développement économique des pôles urbains et économiques de la région, notamment de Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Grans, et Salon-de-Provence ;
- Accompagner la dynamique industrielle de la ZIP ;
- Contribuer à la compétitivité du Port en améliorant la chaîne logistique ;
- Minimiser les impacts sur l'environnement.

Le projet a fait l'objet de divers échanges depuis le débat public organisé en 2020-2021 et lors de la concertation continue mise en place depuis 2022. Lors des différentes réunions organisées, une attention particulière a été accordée aux impacts potentiels du projet sur les milieux naturels.

Le 21 décembre a eu lieu un 5<sup>ème</sup> groupe de travail consacré à cette thématique et plus spécifiquement sur la section Sud du projet (les sections Nord et Centre ayant été traitées le 23 novembre 2023).

Ce groupe de travail a eu pour objectifs de :

- Faire un point d'avancement sur les études et la conception du projet ;
- Présenter les variantes d'aménagement étudiées sur la section Sud du projet ;

- Partager et enrichir l'évaluation des impacts des variantes au regard des enjeux liés aux milieux naturels de la section Sud.

Le présent compte-rendu propose une restitution synthétique des échanges de ce groupe de travail ainsi que des précisions apportées par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur en réponse aux questions posées lors de la réunion.

NB : Le support de présentation du groupe de travail est disponible sur le site internet du projet.<sup>1</sup>

## 2. Introduction du groupe de travail

---

M. CEREAS, responsable d'opération à la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, introduit le groupe de travail et présente le bureau d'Egis en charge des études d'opportunités de phase 2 ainsi que le cabinet de concertation publique Nicaya Conseil.

Mme RICHARD-FERROUDJI, garante de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), rappelle le rôle des garants de la CNDP et, dans le cadre du droit à l'information et à la participation, encourage l'ensemble des participants à s'exprimer pendant la réunion et à solliciter sans hésitation la CNDP.

Mme PERICHON, du cabinet Nicaya conseil, rappelle le processus d'élaboration du projet (études et concertation) ainsi que les instances de gouvernance mobilisées sur le projet.

En complément de cette introduction et du rappel du processus d'élaboration du projet :

- M. MEUNIER, représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement, demande des précisions sur le Comité de suivi intermodal de l'Ouest Étang de Berre (contenu et participants).
  - La DREAL explique que ce Comité a été créé suite au débat public et à l'initiative du préfet de Région. Il est composé d'acteurs représentant l'État, la Région, le Département, les Communes de l'Ouest de l'Étang de Berre ainsi que le Grand Port Maritime de Marseille. La vocation du Comité est d'évaluer l'impact des projets publics de mobilité sur le report modal. Il se réunira une prochaine fois au 1<sup>er</sup> semestre de 2024 afin de réactualiser la liste des projets en prenant en compte la signature du nouveau Contrat de Plan État Région (CPER), qui finance différents projets de mobilité.

---

<sup>1</sup> Le support est accessible à l'adresse : [https://www.liaison-fos-salon.com/\\_files/ugd/1f84b4\\_4ef97f7fab134af8af2d1faaa6f2ab28.pdf](https://www.liaison-fos-salon.com/_files/ugd/1f84b4_4ef97f7fab134af8af2d1faaa6f2ab28.pdf)

### 3. Déroulé du groupe de travail

---

Après un temps d'introduction, le groupe de travail s'est déroulé en 3 temps :

- Rappel des principaux enjeux relatifs aux milieux naturels de la section Sud ;
- Présentation des variantes étudiées de la section Sud et rappel des objectifs du projet ;
- Présentation et enrichissement de l'évaluation des variantes étudiées de la section Sud.

### 4. Rappel des principaux enjeux relatifs aux milieux naturels

---

M. GIROD, du bureau d'Egis en charge des études d'opportunités de phase 2, rappelle les enjeux relatifs au milieu naturel partagés lors des derniers groupes de travail organisés sur la thématique des milieux naturels et les objectifs du projet.

Suite à cette présentation :

Une participante interpelle la CNDP sur le choix de ne pas inclure les humains dans l'analyse des impacts du projet sur les milieux naturels.

- La DREAL rappelle que les groupes de travail traitent des impacts du projet de manière thématique. Néanmoins, l'objectif final est de comparer toutes les analyses en début 2024 sans prioriser les thématiques entre elles.
- M. FOURNIAU, garant de la CNDP indique que les réunions thématiques permettent d'appréhender l'ensemble des thématiques des études réglementaires en vue de l'étude d'impact et de la comparaison des variantes. La CNDP veille à ce que les synthèses des groupes de travail soient publiées en ligne afin que les participants puissent prendre connaissance de la transversalité du projet avant la comparaison finale des variantes.
- M. MARQUIS, représentant du Collectif Cistude, indique que les humains et la biodiversité sont indissociables et que le projet de liaison Fos-Salon est dans tous les cas « nuisible » à tous.
- M. MEUNIER regrette qu'une seule réunion ait lieu sur les impacts du projet de liaison Fos-Salon sur les riverains tandis que deux réunions traitent des conséquences du projet sur les milieux naturels.
  - La DREAL précise que les milieux naturels ont fait l'objet de deux réunions par secteurs géographiques respectifs. Si une deuxième réunion sur la thématique de

l'acoustique et de la qualité de l'air est nécessaire, elle sera organisée.

- M. GIROD précise que la richesse des échanges lors des précédents groupes de travail sur la thématique des milieux naturels a conduit à la mise en place d'un nouveau groupe de travail « milieux naturels ». En anticipation et au regard de la diversité de la biodiversité de chaque section, la DREAL a préféré organiser deux groupes de travail pour traiter successivement de l'ensemble des sections. Il rappelle néanmoins que chaque thématique a une importance équivalente dans l'étude d'impact.

## 5. Présentation des variantes étudiées de la section Sud et rappel des objectifs du projet

---

La DREAL présente les variantes de la section Sud étudiées et leurs caractéristiques avec les variantes 1, 2 et 3.

La DREAL présente également les variantes de contournement de Fos-sur-Mer entre le giratoire de la Fossette et l'autoroute en direction de Martigues et leurs caractéristiques avec :

- Le Barreau des étangs, consistant en un tracé neuf à 2x2 voies ;
- L'aménagement à 2x2 voies des voies portuaires ;
- L'aménagement sur place des voies existantes RN568 et Voies Portuaires.

Suite à cette présentation :

M. MEUNIER demande si la variante 1 consiste en un aménagement de la route du Ventillon.

- La DREAL précise que les 3 tracés sont situés au Sud de la route du Ventillon. La variante 1 est donc en tracé neuf.

## 6. Présentation et enrichissement de l'évaluation des variantes étudiées de la section Sud

---

M. GIROD présente les critères retenus pour la comparaison des variantes, les hypothèses prises en compte pour l'évaluation des impacts et l'évaluation des variantes étudiées sur la section Sud et le contournement de Fos-sur-Mer.

## 6.1. Observations relatives à l'évaluation des variantes présentées pour la section Sud

### Concernant les impacts des variantes sur les milieux naturels :

- M. MEUNIER propose que la variante 1 soit envisagée sur la route du Ventillon déjà existante, ce qui la rendrait moins impactante pour les milieux naturels.
  - La DREAL répond que cela ne permettrait pas de réduire les impacts sur le milieu naturel, dans la mesure où il serait nécessaire de créer une nouvelle voie pour rétablir la desserte de la zone d'activité du Ventillon et de la gare de Fos-Coussouls
- M. DALCOL, représentant de l'association MCTB Golf de Fos Environnement, explique que malgré son impact moyen sur la biodiversité, la variante 3 est la plus dangereuse pour la santé humaine car elle passe près des habitations et des zones industrielles. Il demande que l'ARS soit présente lors du prochain groupe de travail sur la thématique « acoustique, air et santé ».
  - M. FOURNIAU appuie cette demande en indiquant que la CNDP soutient le fait d'inviter l'ARS à s'exprimer sur le projet et que la concertation peut inclure d'autres services que ceux de la DREAL impliqués dans l'élaboration du projet.
  - La DREAL précise que l'ARS sera invitée à participer au prochain groupe de travail sans néanmoins être sollicitée pour une intervention. Elle pourra être invitée à s'exprimer dans la suite du processus du projet comme cela avait le cas lors du débat public.

### Concernant les éléments pris en compte pour le calcul des impacts :

- M. TROUSSIER, adjoint au maire de Fos-sur-Mer à l'environnement, indique que les espèces considérées comme impactées dans la variante 1 peuvent nicher dans cette zone mais ne s'y trouvent pas nécessairement. Il précise que l'aire d'étude de la variante 1 est inscrite, dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fos-sur-Mer validé avec les services de l'Etat, en tant que zone à urbaniser à vocation économique (2AUe) et insiste sur la nécessité de trouver une solution pour les Fosséens vis-à-vis de l'insécurité engendrée par davantage de trafic dans la ville.
- M. WOLFF, responsable au CEN PACA, indique que le Ganga cata et l'Outarde (deux espèces d'oiseaux) ne sont pas identifiés dans les impacts de la variante 2 et que leur absence dans cette zone est discutable.

- M. GIROD indique que ces espèces n'ont pas été observées dans la section Sud mais qu'il est preneur d'informations complémentaires à ce sujet.
- M. WOLFF questionne la DREAL sur l'absence d'informations concernant les impacts des variantes sur le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau, alors que la DREAL indiquait que la variante 1 impacterait ce périmètre.
  - La DREAL indique que suite à cette précédente réunion, le projet a été retravaillé afin d'éviter tout impact sur la réserve.
- M. MEUNIER indique que l'évaluation d'impacts sur du Coussouls de Crau est erronée car la zone du Ventillon a déjà été dégradée par l'installation de pipelines et qu'il ne subsiste pas réellement de Coussouls de Crau.

#### **Concernant la présentation de l'évaluation des impacts :**

- M. RENAUD et M. BENISTY indiquent que le choix d'utilisation de la couleur rouge pour représenter des impacts forts à très forts sur les milieux naturels, équivalente à un point d'alerte ou un feu rouge, devrait impliquer un abandon d'un projet présentant des effets néfastes sur l'avenir des espèces et des humains.
- M. MEUNIER interpelle également la DREAL sur l'effet alarmant de la couleur rouge pour présenter l'évaluation des impacts. Il demande que des efforts soient fait dans le choix des couleurs.
  - M. GIROD indique que les couleurs utilisées seront les mêmes pour les autres thématiques, qui sont évaluées toutes indépendamment les unes des autres dans un premier temps.
  - La DREAL explique que le code couleur retenu est similaire pour toutes les thématiques, car il permettra de réaliser une comparaison finale entre celles-ci.

#### **Concernant les fonctionnalités des variantes :**

- M. MEUNIER s'interroge sur la possibilité d'aménager des voies réservées pour les transports collectifs dans le cas d'un aménagement de la variante 1 à 2X1 voie.
  - La DREAL indique ce type de route est compatible avec la réalisation de voies réservées aux transports collectifs sur la bande d'arrêt d'urgence.

## **6.2. Observations relatives à l'évaluation des variantes présentées pour le contournement de Fos-sur-Mer**

#### **Concernant les impacts des variantes sur les milieux naturels :**

- M. TROUSSIER indique que les deux étangs de Lavalduc et de l'Engrenier sont artificiels et fortement concentrés en sel, ce qui empêche les espèces naturelles d'y subsister.
  - M. GIROD précise que les espèces impactées par le projet de la liaison Fos-Salon vivent en marge des étangs et sont diverses (oiseaux, lavandes de mer, etc.).
- M. MARQUIS rappelle que ces étangs sont naturels et qu'ils ont fait l'objet d'une pollution de longue date liée à l'industrie du savon (production de soude), avant d'être exploités par l'entreprise Géosel.
- M. MEUNIER indique que malgré l'exploitation des étangs par Géosel, les espèces naturelles y trouvent toujours refuge. La variante du barreau des étangs n'est pas incompatible avec la présence de faune et de flore et c'est l'option privilégiée par l'association qu'il représente.

#### **Concernant les éléments pris en compte pour le calcul des impacts :**

- M. MARQUIS interroge la DREAL sur les inventaires réalisés sur les marges des étangs car le niveau d'eau dans les étangs de Lavalduc et l'Engrenier varient selon l'activité de Géosel et certaines espèces peuvent être présentes lorsque le niveau de l'eau est bas.
  - M. GIROD indique que ces éléments ont été pris en considération et inclus dans les résultats présentés.
- M. MARQUIS demande si les mesures compensatoires de l'espèce *Ononis mitissima* dans le secteur « Barreau des Etangs » ont été évaluées.
  - M. GIROD précise que les mesures compensatoires des espèces seront étudiées une fois le choix d'une variante préférentielle retenue, mais que cette espèce étant une annuelle, un semis des graines dans des habitats adéquats serait à privilégier.

## **7. Observations relatives à d'autres thématiques**

---

#### **Concernant la densité du trafic routier et le développement des transports en commun :**

- Des participants indiquent ne pas souhaiter que le réseau routier se développe davantage et présentent les transports en commun et le ferroviaire comme solution au trafic routier déjà dense.
  - La DREAL répond que l'enquête publique déterminera si le projet de liaison Fos-Salon est utile et que la question du développement de modes de transports alternatifs à la voiture se pose plus généralement dans le cadre du projet. Ce sujet sera développé en 2024 dans le cadre de

la réalisation des études préalables à la déclaration d'utilité publique et la préparation de l'enquête publique.

- Un habitant de Fos-sur-Mer indique que les routes sont continuellement saturées et qu'en cas d'accident à Port-Saint Louis-du-Rhône, les pompiers auront difficilement accès à la ville. Il ajoute que les employeurs ne souhaitent plus financer l'usage des transports en commun.
- M. DALCOL explique qu'auparavant les employeurs mettaient à disposition des bus mais qu'ils n'étaient pas utilisés. Il indique par ailleurs craindre que les routes soient toujours plus fréquentées avec le développement de nouvelles entreprises sur la zone industrialo-portuaire.
- M. VIGNAL, représentant de l'association Alternatiba, relève que malgré la prise en compte des impacts du projet sur la biodiversité, le développement du réseau routier constitue une fuite en avant. Il indique que l'évaluation de l'enjeu du transport doit impliquer une réflexion sur le transport de matières dangereuses sur voie ferrée et le développement de modes de transports alternatifs, solution déjà portée par Alternatiba dans le cadre du projet H2V.

#### **Concernant le choix final des variantes présentées :**

- Mme BOSSARD, représentante de l'association Grans en Transition, interroge la DREAL sur les critères pris en compte dans le choix des variantes et sur la prise en compte de l'avis des citoyens dans les décisions.
  - La DREAL indique qu'un premier temps de comparaison des variantes aura lieu en 2024 et rendra compte des éléments exprimés en concertation ainsi que des conclusions techniques des études réalisées.
  - Par la suite de nouvelles réunions publiques seront organisées pour recueillir l'ensemble des contributions des parties prenantes sur les variantes préférentielles.
  - Un Comité des élus se réunira pour déterminer les variantes préférentielles et le Ministère prendra une décision sur les variantes retenues.

#### **Concernant le projet plus généralement :**

- M. CLARET, représentant du Collectif Cistude, indique que le projet de liaison Fos-Salon est écocidaire et dangereux pour les riverains. Il précise également que Fos-sur-Mer possède le taux le plus élevé de cancers dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- M. BENISTY regrette que le rythme dense des réunions de concertation ne permette pas aux citoyens d'assister à toutes.

## 8. Suites

---

La DREAL conclut la réunion, remercie les participants et partage les suites du processus d'élaboration du projet et de concertation avec :

- L'envoi du diaporama et d'une synthèse de la réunion ;
- L'organisation d'un groupe de travail sur la **qualité de l'air et l'acoustique** le 15 janvier 2024.
- L'organisation de groupes de travail par secteur géographique et la présentation des variantes intégrant les différents critères d'analyse des variantes au premier trimestre 2024.

## 9. ANNEXE

### 9.1. Liste des participants ayant renseignés la feuille d'émargement

#### Maître d'ouvrage

| Nom     | Prénom  | Organisme  |
|---------|---------|--|
| CEREA   | Xavier  | Responsable d'opérations d'infrastructures routières |
| GICQUEL | Mathieu | Chef du service transport infrastructure et mobilité |

#### Garant de la concertation

| Nom               | Prénom      | Organisme   |
|-------------------|-------------|---|
| FOURNIAU          | Jean-Michel | Commission Nationale du Débat Public – Garant de la concertation sur le projet de Liaison Fos Salon |
| RICHARD-FERROUDJI | Audrey      | Commission Nationale du Débat Public – Garant de la concertation sur le projet de Liaison Fos Salon |

#### Prestataire de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

| Nom      | Prénom          | Organisme                                  |
|----------|-----------------|--|
| FLEURUS  | Jordan          | Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA |
| GIROD    | Christophe      | Bureau d'étude Egis – MOE                  |
| MEYER    | Éric            | Bureau d'étude Egis – MOE                  |
| MONTANO  | Marie-Christine | Bureau d'étude Egis – MOE                  |
| PERICHON | Blandine        | Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA |
| VOJTA    | Aline           | Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA |

#### Participants

| Nom           | Prénom          | Organisme                        |
|---------------|-----------------|----------------------------------|
| BALLARO       | Xavier          | Grand Port Maritime de Marseille |
| BALDAQUIN     | Sylvie          |                                  |
| BELANGER      | Pascale         | Radio Fossa FM                   |
| BENISTY       | Daniel          |                                  |
| BOSSARD       | Nathalie        | Grans en transition              |
| CARTON        | Christine       | Mairie de Fos-sur-Mer            |
| CARTON        | Daniel          |                                  |
| CLARET        | René            | Collectif Cistude                |
| DAL COL       | Gilbert         | MCTB Golfe de Fos Environnement  |
| DELIGNY       | Éric            |                                  |
| ECHEVIN       | Karine          | Association Alternatiba          |
| FABRE-CARTIER | Marc            | Association Alternatiba          |
| FERAUD        | Nicolas         | Mairie de Fos-sur-Mer            |
| FERRATO       | Jean-Christophe | Association Cistude              |
| FERRER        | Errol           |                                  |
| FRACHAT       | Stéphane        | VINCI Autoroutes                 |
| GIRE          | Eléonore        | Grans en transition              |

|             |               |  |
|-------------|---------------|--|
| GIRE        | Jean-Pierre   |  |
| GIRE        | Marie-Josèphe |  |
| GRANIER     | Céline        |  |
| GOY         | Eliane        |  |
| GRANGER     | Brigitte      |  |
| HUGHES      | Michèle       | Mairie de Fos-sur-Mer  |
| LAMBOLEY    | Corinne       |  |
| LYOTARD     | Nathan        | SCI du Grand Moutonnier  |
| MAIRE       | Chantal       | Association Alternatiba  |
| MARQUIS     | Christian     | Association Cistude  |
| MEGLIO      | Thierry       | Mairie de Fos-sur-Mer  |
| MEUNIER     | Romuald       | MCTB Golfe de Fos Environnement  |
| MILLEVILLE  | Christelle    | Collectif Cistude  |
| PANTOUSTIER | Christian     | Adjoint au maire de Fos-sur-Mer délégué aux sports                         |
| PRADAYROL   | F.            | Collectif Ataraxie   |
| RAIMONDI    | René          | Maire de Fos-sur-Mer   |
| RENAUD      | Xavier        |  |
| TROUSSIER   | Philippe      | Adjoint au maire de Fos-sur-Mer délégué à l'environnement et à l'urbanisme |
| VACCA       | Carole        |  |
| VIGNAL      | Bernard       | Association Alternatiba  |
| VILLE       |               |  |
| WOLFF       | Axel          | CEN PACA   |